

Nos références à rappeler : URB/874.1-24.004

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la SRL PACOFI représentée par Monsieur Olivier PAULUS dont les bureaux se trouvent à 1474 Ways, rue Emile François 53.

Le terrain concerné est situé à 1474 Ways, rue Emile François 53 et cadastré division 8, section A n°80E2.

Le projet consiste en l'**extension d'une habitation** et présente les caractéristiques suivantes :

Création d'un volume secondaire à toiture plate à l'arrière de la maison, d'une surface de 30m² et d'une profondeur de 4,55m, prolongé par une couverture de terrasse, hauteur relative à 3,15m, matériaux : façades crépies ton clair.

Le projet est soumis à « annonce de projet » pour les motifs suivants :

• Recul du projet :

Article R.IV.40-2/§1 2° du CoDT : « La construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partie de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15m et dépasse de plus de 4m les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions. »

• Écarts au permis de lotir en matière d'implantation, de parti architectural, de proportions, de recul :

Article D.IV.40 alinéa 3 du CoDT : « Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide. »

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du
28 février 2024 au 15 mars 2024

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS, à partir du 23 février 2024 jusqu'au 15 mars 2024**, à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000, 3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Yvon Schiettecatte - 067/79.42.33 - yvsc@genappe.be

A Genappe, le 21 février 2024

La Directrice Générale,
(sé) M. TOCK

Le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNE